

Société d'Équipement du Département du Doubs - Augmentation du capital - Participation de la Ville - Désignation d'un administrateur supplémentaire pour la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville est actionnaire de la SEDD, Société d'Économie Mixte à statut privé, prestataire de service pour les opérations d'aménagement.

La croissance et l'évolution de l'activité de la SEDD, nouvelles opérations (ZAC de la Mouillère,...) ou nouveaux secteurs géographiques à développer (Montbéliard,...) nécessitent une augmentation de capital afin d'assurer la solidité financière de la société face aux nouveaux investissements et aux risques supportés par la société.

Par délibération de son Assemblée Générale extraordinaire du 19 juin 2000, la SEDD a décidé, sous réserve de l'accord des organes délibérants des collectivités et des organismes actionnaires :

- l'intégration de réserves pour un montant de 445 531,42 F pour porter le capital social à 4 463 131,42 F, soit 680 400 € divisés en 16 200 actions de 42 € chacune,

- l'augmentation du capital, par apport en numéraires, de 7 700 actions de 42 € chacune pour un montant de 2 121 364,94 F, ainsi réparties :

- 2 200 pour la Ville de Besançon

- 2 200 pour la Ville de Montbéliard et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

- 3 300 pour les autres actionnaires.

La souscription a été ouverte le 19 juin et se termine le 15 octobre 2000.

La participation de la Ville au capital social de la SEDD serait ainsi portée à 4 800 actions, soit 20,08 % du total des actions (contre 16,05 % actuellement) et en ferait le plus important actionnaire, devant Montbéliard et le Département.

De ce fait, la Ville disposerait au sein du Conseil d'Administration de la SEDD d'un poste d'Administrateur supplémentaire (3 au lieu de 2).

Le Conseil Municipal est invité à décider :

- la participation de la Ville à l'augmentation du capital social de la SEDD pour 2 200 actions à 42 €, soit un montant de 606 104,27 F,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'ordre de souscription correspondant,

- l'ouverture d'un crédit de 606 105 F au compte 911.261.20200 par reprise sur le compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 918 du Budget primitif de l'exercice courant,

- de désigner M. AUTARD en qualité d'administrateur supplémentaire au sein du Conseil d'Administration de la SEDD.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.